

**Société anthroposophique au Canada**  
**Projet de procès-verbal AGA 2020**  
**Assemblée tenue en ligne**

Date: Samedi 16 mai 2020 15h (HAE)

Orientation virtuelle Zoom : Mark McGivern

Secrétaire : Susan Koppersmith

Confirmation du quorum.

Lecture en anglais du deuxième volet de la Méditation de la Pierre de Fondation :  
Catarina Burisch.

Verset pour les morts de Rudolf Steiner : lu par la secrétaire, qui prononce ensuite les noms des membres ayant traversé le seuil en 2019-2020.

Nouveaux membres : la secrétaire donne la liste des noms des nouveaux membres et des membres qui ont effectué leur transfert dans la SAC durant l'année 2019-2020

Motion pour adopter le procès-verbal de l'AGA 2019 :

Proposée par : Margaret Leffers

Appuyée par : Gordon Lewis

Motion adoptée

**Rapport du trésorier pour l'exercice 2019-2020**

États financiers (John Glanzer):

- En 2019, 449 membres ont versé des contributions, donnant un montant total d'environ 100 000\$ (un tiers du montant envoyé au Goethéanum, le reste dans le fonds général pour les activités de la SAC).
  - Le montant de la cotisation a été augmenté cette année de 275\$ à 320\$; nous augmentons notre contribution au Goethéanum (maintenant 120\$ par membre par année) comme suggérée par le Cercle international des Trésoriers.
- La nouvelle démographie a occasionné une augmentation des coûts de déplacement pour les membres du conseil, mais les frais d'administration générale ont diminué.
- John exprime notre reconnaissance envers l'administrateur sortant, Jef Saunders, qui consacre beaucoup de temps et d'effort à former notre actuelle administratrice des adhésions, Christine Tansley. Outre ses tâches administratives, Christine est en train de préparer un "manuel de l'administrateur" qui aidera notre nouvelle administratrice des adhésions, Claudette Leblanc, à intégrer ce poste au cours de l'été.
- Le fonds général affiche un déficit d'environ 5 800\$ pour l'année; le montant de notre fonds de réserve est actuellement près de 254 000\$.

- Le groupe mandaté pour évaluer les demandes de financement des différentes initiatives (Gift Money Mandate Group) a reçu 10 000\$ pour permettre la publication par Les Éditions Perceval du livre sur la Médiation de la Pierre de Fondation pilotée par Arie van Ameringen.
- On invite les membres à envoyer leurs demandes de soutien financier au conseil. Chaque demande est étudiée individuellement. Micah Edelstein a ajouté que nous cherchons à encourager des initiatives qui ont un « effet multiplicateur » et profitent ainsi au plus grand nombre de membres plutôt qu'à des particuliers.
- Notre fonds de réserve peut servir à offrir un capital de démarrage pour de nouvelles initiatives et également à aider à soutenir d'importantes initiatives qui connaissent un manque de revenus. Il est à espérer que les initiatives seront en mesure de trouver le financement dont ils ont besoin, mais cela n'est pas toujours possible (par ex. le grand congrès d'Ottawa de 2016 « À la rencontre de notre humanité »).

Un membre a demandé si les membres étaient au courant de cette possibilité de faire une demande de capital de démarrage pour lancer une initiative. Est-ce que le conseil pourrait distribuer un document aux membres des différentes branches de la SAC pour expliquer les démarches à suivre pour faire une telle demande?

Un autre membre a suggéré qu'on organise un colloque autour de la question de l'utilisation de l'argent du fonds de réserve.

Encore un autre membre a demandé que l'on rende disponible la liste des initiatives auxquelles le conseil a accordé des fonds. John a répondu que ces détails pourraient paraître dans les états financiers qui sont envoyés annuellement à tous les membres à la fin de chaque exercice.

Une autre suggestion de la part d'un membre : que nous prenions le temps de définir notre identité comme Société canadienne. Car cela pourrait rendre plus claire la tâche de déterminer comment utiliser l'argent de notre fonds de réserve.

Motion pour l'approbation des états financiers

Proposée par : Eric Philips-Oxford

Appuyée par : Patricia Truman

Motion adoptée

Motion à l'effet de renoncer à la mission d'examen de l'expert-comptable pour 2021 et pour l'avenir tant et aussi longtemps que la Société ne reçoit pas plus de 10 000\$ sous forme de dons publics (John Glanzer)

Il y a eu une discussion prolongée sur cette question

Proposée par : Greg Moore

Appuyée par : Dorothy LeBaron

Motion adoptée

### **Motion pour l'adoption du budget 2020-2021 (John Glanzer)**

Le projet de budget pour 2020 maintenant mis à jour prévoit un déficit budgétaire de 3 900\$ en 2021.

Proposée par : Claudette Leblanc

Appuyée par : Megan Collins

Motion adoptée

### **Changements à apporter au règlement de la SAC :**

#### **Résumé**

Les motions 4 et 5 visent à étendre la responsabilité de la signature des cartes de membre à un autre membre du conseil, alors que la responsabilité est actuellement celle du seul président du conseil. La motion permet aux conseillers/administrateurs de choisir parmi leurs membres celui ou celle à qui cette responsabilité sera accordée pour une période de temps à déterminer.

La motion 6 est proposée en vue de permettre que l'AGA soit tenue entièrement en ligne ou virtuellement lorsque les circonstances le justifient (comme celles que nous vivons actuellement).

**Le conseil propose les modifications suivantes :**

#### **Motion 4 Amendement à apporter à l'Article II – Adhésions**

(Texte original)

##### 2.1 Membres

b. i. Soumission d'une demande d'adhésion à la Société. Le président de la Société prépare alors une carte d'adhésion au nom du demandeur, qu'il signe et envoie au Gothéanum. Un membre désigné du Comité directeur de la SAU signe à son tour la carte d'adhésion, faisant effectivement du demandeur un membre de la Société.

(Texte modifié)

##### 2.1 Membres

b. i. Soumission d'une demande d'adhésion à la Société. Un membre désigné du conseil prépare alors une carte d'adhésion au nom du demandeur, qu'il signe et envoie au

Goethéanum. Un membre désigné du Comité directeur de la SAU signe à son tour la carte d'adhésion, faisant effectivement du demandeur un membre de la Société.

### **Motion 5 Amendement à apporter à l'Article II – Adhésions**

(Texte original)

#### **2.1 Membres**

b. ii. Transfert d'adhésion. Un membre de la Société anthroposophique universelle devient membre de la Société à la date à laquelle le président de la Société reçoit de ce membre une lettre ou un courriel dans lequel il mentionne son numéro de membre actuel et déclare son intention de transférer son adhésion à la Société. En vertu du paragraphe 197(1) (Modification de structure) de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (la Loi) et conformément aux statuts, une résolution des membres adoptée à 75% des voix ou plus est nécessaire pour modifier le présent article du règlement administratif si les modifications proposées touchent les droits ou les conditions d'adhésion tel que décrit aux aliéas 197(1) *e), h), l) ou m)*.

(Texte modifié)

#### **2.1 Membres**

b. ii. Transfert d'adhésion. Un membre de la Société anthroposophique universelle devient membre de la Société à la date à laquelle un membre désigné du conseil de la Société reçoit de ce membre une lettre ou un courriel dans lequel il mentionne son numéro de membre actuel et déclare son intention de transférer son adhésion à la Société. En vertu du paragraphe 197(1) (Modification de structure) de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (la Loi) et conformément aux statuts, une résolution des membres adoptée à 75% des voix ou plus est nécessaire pour modifier le présent article du règlement administratif si les modifications proposées touchent les droits ou les conditions d'adhésion tel que décrit aux aliéas 197(1) *e), h), l) ou m)*.

Adoption proposée par : Bert Chase

Appuyée par : Corinna Sons

Motion adoptée

### **Motion 6 : Nouveau règlement.**

## ARTICLE III – ASSEMBLÉES DES MEMBRES

### 3.1 Assemblées générales extraordinaires et annuelle

(Texte original)

#### a. Assemblée générale annuelle

i. L'assemblée générale annuelle des membres de la Société a lieu chaque année avant la fin de mai, au moment et à l'endroit déterminés par le Conseil.

ii. En plus des autres points à débattre, l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle doit comprendre la présentation du rapport du Conseil, des états financiers de la Société et du rapport de l'expert-comptable de la Société sur les états financiers, l'élection des administrateurs et la nomination de l'expert-comptable de la Société pour l'année à venir.

b. Assemblées générales extraordinaires – Le Conseil peut convoquer une assemblée générale extraordinaire des membres en tout temps.

(Texte modifié)

#### a. Assemblée générale annuelle

ii. Lors de circonstances exceptionnelles, le conseil peut choisir de tenir une AGA entièrement électronique (aussi appelée virtuelle). En vertu du paragraphe 197(1) (Modification de structure) de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (la Loi) et conformément aux statuts, une résolution des membres adoptée à 75% des voix ou plus est nécessaire pour modifier le présent article du règlement administratif si les modifications proposées touchent les droits ou les conditions d'adhésion tel que décrit aux aliéna 197(1) *e), h), l) ou m)*.

L'article ii. devient désormais l'article iii. du règlement

ii. En plus des autres points à débattre, l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle doit comprendre la présentation du rapport du Conseil, des états financiers de la Société et du rapport de l'expert-comptable de la Société sur les états financiers, l'élection des administrateurs et la nomination de l'expert-comptable de la Société pour l'année à venir.

Un débat prolongé a suivi : il est important de se rencontrer en personne; l'AGA virtuelle permet à un plus grand nombre de membres de partout au pays d'assister et de participer; peut-on offrir les deux options?

Adoption proposée par : Bert Chase  
Appuyée par : Shirley van Houten  
Motion adoptée

Bert Chase a signalé que trois membres de régions différentes du pays ont signifié clairement qu'ils refusaient de participer à une assemblée virtuelle.

Confirmation de l'expert-comptable  
Motion à l'effet de confirmer l'engagement de l'expert-comptable Clarke & Kaprielian  
Proposée par : John Glanzer  
Appuyée par : Emmanuel Vukovich  
Motion adoptée

Motion à l'effet de permettre au conseil d'engager un autre expert-comptable en cas de défaillance de la maison Clarke & Kaprielian  
Proposée par : John Glanzer  
Appuyé par : Barbara Mundy  
Motion adoptée

Bert Chase présente les membres du conseil : Micah Edelstein, John Glanzer, Catarina Burisch, Claudette Leblanc, Susan Koppersmith

#### **Confirmation des membres du conseil :**

Micah Edelstein  
Proposé par : Bert Chase  
Appuyé par : Barbara Mundy

John Glanzer  
Proposé par : Bert Chase  
Appuyé par: Greg Moore

Catarina Burisch  
Proposée par : Bert Chase  
Appuyée par : Patricia Smith

Claudette Leblanc  
Proposée par : Bert Chase  
Appuyée par : Corinna Sons

Susan Koppersmith  
Proposée par : Bert Chase  
Appuyée par : Eric Philips-Oxford

Toutes les motions sont adoptées

**Confirmation des administrateurs :**

Micah Edelstein comme président

Proposé par : Bert Chase  
Appuyé par : Jean Balekian

John Glanzer comme trésorier  
Proposé par : Bert Chase  
Appuyé par : Jean Balekian

Susan Koppersmith comme secrétaire  
Proposée par : Bert Chase  
Appuyée par : Jean Balekian

Toutes les motions sont adoptées

AGA 2021: à déterminer

Confirmation de la procédure : Micah Edelstein

Moi, Micah Edelstein, présente une résolution disant que tous les règlements, résolutions, contrats et procédures du conseil d'administration de la corporation tels que fixés par le présent procès-verbal ou auxquels ce procès-verbal de la SAC fait référence sont par la présente approuvés, entérinés et confirmés.

Appuyée par : Margaret Leffers  
Adoptée

Motion de levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, une motion de levée de la séance a été proposée par Micah Edelstein et appuyée par Margaret Leffers.

Motion adoptée

Lecture du deuxième volet de la Méditation de la Pierre de Fondation en français par Catarina Burisch